



Maitre d'Ouvrage : Maire de la Commune D'Akonolinga
Autorité Contractante : Maire de la Commune D'Akonolinga
Commission de Passation des Marchés Publics : Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune D'Akonolinga

ADDITIF N°001/ADD/C-AKGA/SG/CIPM/2026 DU 25/03/2026 RELATIF AUX DOSSIERS D'APPELS D'OFFRES :

N°01/AONO/C-AKGA/SG/CIPM/2026 DU 20/02/2026 POUR L'ACQUISITION D'UNE BENNE DIX(10), DANS LA COMMUNE D'AKONOLINGA,

N° 02 /AONO/C-AKONOLINGA/CIPM/SG/2026 DU 20/02/2026 POUR LES TRAVAUX REHABILITATION DE TROIS CHATEAUX DANS LES LOCALITES (MENGUEME-SI, ABEM et SCIERIE), EN PROCEDURE D'URGENCE, DANS LA COMMUNE D'AKONOLINGA,

N° 03/AONO/C-AKGA/SG/CIPM/2026 DU 20/02/2026 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE 80 LAMPADAIRES SOLAIRE DU CENTRE VILLE D'AKONOLINGA

N° 04/AONO/C-AKONOLINGA/CIPM/SG/2026 DU 20/02/2026 .POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION QUATRE FORAGES DANS LES LOCALITES NKOL-EBOTANE, EYAKEME, EYENGUELE ET WOUMA DANS LA COMMUNE D'AKONOLINGA

N° 05/AONO/C-AKGA/SG/CIPM/2026 DU 20/02/2026 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE A L'EP FANG-SSO, L'EP BIDJONG et L'EP d'ANDOMO-YEBAMA, EN PROCEDURE D'URGENCE, DANS LA COMMUNE D'AKONOLINGA,

N° 06/AONO/C-AKGA/SG/CIPM/2026 DU 20/02/2026 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA TRIBUNE DE LA PLACE DE FETES DE LA VILLE D'AKONOLINGA EN PROCEDURE D'URGENCE, DANS LA COMMUNE D'AKONOLINGA

N°07/AONO/C-AKONOLINGA/CIPM/SG/2026 DU 20/02/2026 POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE 02 PUIITS AVEC CUBTENAIRES ALIMENTES AVEC ENERGIE SOLAIRE DANS LES LOCALITES DE TODO ET TOMBA 2 Lot(01) et AMENAGEMENT DE DUEX (02) SOURCES à EKOUA et EKAM Lot(02), DANS LA COMMUNE D'AKONOLINGA

N°08./AONO/C-AKGA/SG/CIPM/2026 DU 20/02/2026 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE TRIBUNE AU STADE MUNICIPAL D'AKONOLINGA EN PROCEDURE D'URGENCE, DANS LA COMMUNE D'AKONOLINGA

DAO N° (05 et 08)

-l'absence des stipulations relatives au timbrage des cautions de la phase d'exécution

**AU LIEU DE LIRE
R AS**

LIRE PLUTOT ET AJOUTER
Bien vouloir respecter les prescriptions des points I et II de la lettre-circulaire n°0019/LC/MINMAP du 05 juin 2024

l'absence de l'attestation de catégorisation entraînant l'élimination de l'offre à l'ouverture des plis

AU LIEU DE LIRE

LIRE PLUTOT ET AJOUTER

Critères éliminatoires

- 1) de l'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis;
- 2) de la non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente ;

Critères éliminatoires

- 1) de l'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis;
- 2) de la non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente ;

3) des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ; 4) du non-respect des critères essentiels renvoyant au seuil de qualification des offres techniques) ; 5) de l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ; 6) de l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ; 7) de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ; 8) L'absence de la CDEC	3) des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ; 4) du non-respect des critères essentiels renvoyant au seuil de qualification des offres techniques) ; 5) l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ; 6) de l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ; 7) de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ; 8) Attestation de catégorisation ; 9-) L'absence de la Caution CDEC
Date d'ouverture des Offres des DAO N° (01, 03,06 et 08)	
AU LIEU DE LIRE 26/03/2026	LIRE PLUTOT ET AJOUTER 03/04/2026
DAO N° (01, 02,04 et 06)	
Omission de certains critères prévus dans les DTAO-travaux et FSQ	
AU LIEU DE LIRE a. Critères éliminatoires - Absence de la caution de soumission ; - Présence de documents falsifiés dans le dossier de soumission, ou de fausse déclaration ; - Note technique inférieure à 80% de l'ensemble des critères ; - Absence d'une pièce non régularisée dans quarante-huit heures (48h). - L'absence d'une caution CDEC	LIRE PLUTOT ET AJOUTER - Absence de la caution de soumission ; - Présence de documents falsifiés dans le dossier de soumission, ou de fausse déclaration ; - Note technique inférieure à 80% de l'ensemble des critères ; - Absence d'une pièce non régularisée dans quarante-huit heures (48h) hormis la caution de soumission. - L'absence d'une caution CDEC - L'absente de la charte d'intégrité datée et signée
DAO N° (01, 02, 03,04, 06 et 08)	
Omission de certains critères prévus dans les DTAO-travaux et FSQ	
AU LIEU DE LIRE b. Critères éliminatoires - Absence de la caution de soumission ; - Présence de documents falsifiés dans le dossier de soumission, ou de fausse déclaration ; - Note technique inférieure à 80% de l'ensemble des critères ; - Absence d'une pièce non régularisée dans quarante-huit heures (48h).	LIRE PLUTOT ET AJOUTER - Absence de la caution de soumission ; - Présence de documents falsifiés dans le dossier de soumission, ou de fausse déclaration ; - Note technique inférieure à 80% de l'ensemble des critères ; - Absence d'une pièce non régularisée dans quarante-huit heures (48h). - L'absence d'une caution CDEC

- L'absence d'une caution CDEC	- L'absence de la charte d'intégrité datée et signée - L'absence de la déclaration d'engagement aux respects des clauses environnementales et sociales
DAO N°002	
Le délai prévu pour la signature du marché	
AU LIEU DE LIRE Au lieu de 5 jours	LIRE PLUTOT ET AJOUTER 07 jours à compter de la réception du projet de marché souscrit par l'attributaire
DAO N°02,04 et 07	
Désignation du cocontractant comme observateur DAO N°02,04 et 07 et membre DAO N°01 et 03	
AU LIEU DE LIRE Observateur et membre	LIRE PLUTOT ET AJOUTER Le cocontractant ou l'entrepreneur est invité conformément aux prescriptions de l'article 24.3 du CCAP du DTAO
DAO N°02,04 et 07	
Le nombre de marché à éditer	
AU LIEU DE LIRE 07 exemplaires	LIRE PLUTOT ET AJOUTER 20 exemplaires, en marge des prescriptions de l'article 49 du CCAP du DTAO-travaux téléchargeable sur la plateforme COLEPS aux adresses http://www.marchespublics.cmet http://www.publiccontracts.cm sur le site internet de l'ARMP (www.armp.cm) ou sur tout autre moyen
DAO N°02,05 et 8 L'absence des formulaires types n° 1, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15	
AU LIEU DE LIRE RAS	LIRE PLUTOT ET AJOUTER Bien vouloir télécharger les DTAO-Travaux sur la plateforme COLEPS aux adresses http://www.marchespublics.cmet http://www.publiccontracts.cm sur le site internet de l'ARMP (www.armp.cm)
Liste des banques et compagnies	
AU LIEU DE LIRE	LIRE PLUTOT ET AJOUTER I- BANQUES 1. Afriland First Bank 2. Acces BANK CAMEROON 3. Banque Atlantique Camerounaise 4. BANGE BANK CAMEROUN (BANGE CMR) 5. Banque International du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit 6. CITI Bank 7. BANK INTERNATIONALE DU CAMEROUN POUR L'EPARGNE ET DE CREDIT (BICEC) 8. Commercial Bank of Cameroon 9. Ecobank Cameroun 10. National Financial Credit Bank 11. Credit communautaire d'Afrique (CCA-BANK) 12. La Régionale BANK

	13. Société Commerciale de Banques Cameroun (SCB CAMEROUN)
	14. Société Générale Cameroun(SGC)
	15. Standard Chartered Bank Cameroun
	16. Union Bank of Cameroon (UBC)
	17. United Bank for Africa. (UBA)
	18. Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME), B.P. 12962 Yaoundé;
	II- Compagnies d'assurances
	1. Activa Assurances
	2. Aréa Assurances S.A, B.P . 1531 Douala;
	3. Atlantique Assurance SA
	4. CHANAS ASSURANCES SA
	5. PRO ASSUR SA
	6. NSIA ASSURANCES
	7. Bénéficial General Insurance S .A B.P. 2328 Douala ;
	8. CPA S.A., B.BP. 54Douala ;
	9. NSIA Assurances S.A., B.P. 2759 Douala ;
	10. SAAR S.A., B.P. 1011 Douala ;
	11. SANLAM ASSURANCES CAMEROUN
	12. ZENITH INSURANCE SA

Copies

- DG/ARMP ;
- Préfet/NN ;
- DOMINMAP-
- DDTP/NN
- CIPM C-AKGA
- ARCHIVES/CHRONO

AKONOLINGA LE 25 Mars 2023
LE MAIRE

[Signature]
Diplo. Betrebswirt
Chevalier de l'Ordre de la Valeur

REPUBLICQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie
LE MAIRE
COMMUNE D'AKONOLINGA
REGION DU CENTRE
Le Maire
Diplo. Betrebswirt
Chevalier de l'Ordre de la Valeur